



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2025
2025 DFA 9

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la délibération 2024 DFA 70 adoptée lors du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2025 s'établissaient à :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ 8 662,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 18 novembre 2024 ;
 - ✓ 2 394,9 M€ pour les crédits de paiement en dépenses et en recettes.
- Pour le budget de fonctionnement : 9 905,7 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération les porteraient à :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ 8 039,9 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution à date ;
 - ✓ aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement.
- Aucune modification n'est apportée au budget de fonctionnement.

Titre 1 – Information relative à l'évolution de la nomenclature M57

L'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs a modifié la nomenclature fonctionnelle.

I. Suppression de rubriques réglementaires

Les rubriques réglementaires suivantes sont supprimées :

- 022 « Information, communication, publicité » (redondance avec la nomenclature par nature) ;
- 023 « Fêtes et cérémonies » (redondance avec la nomenclature par nature) ;
- 024 « Aide aux associations » (redondance avec la nomenclature par nature).
- 501 « Services communs » (doublon avec un autre code au sein de la fonction).

En conséquence, les crédits correspondants en fonctionnement et en investissement sont réimputés comme indiqué ci-dessous.

1. Concernant la suppression de la rubrique 022 « Information, communication, publicité »

Les crédits sont réimputés sur la rubrique 020 « Administration générale de la collectivité » (sans changement de chapitre).

Les évolutions d'autorisations de programme (budget d'investissement) sont les suivantes :

Ancien niveau de vote	Nouveau niveau de vote	Libellé du niveau de vote
I0220005	I0200676	Services support DICOM
I0220008	I0200677	CRM Relation aux parisiens

2. Concernant la suppression de la rubrique 023 Fêtes et cérémonies (redondance avec la nomenclature par nature)

Les crédits sont réimputés sur la rubrique 020 « Administration générale de la collectivité » (sans changement de chapitre).

3. Concernant la suppression de la rubrique 024 Aide aux associations (redondance avec la nomenclature par nature)

Les crédits sont réimputés sur la rubrique 348 « Participation citoyenne » (bascule du chapitre 900 vers le chapitre 903 en investissement ; et du chapitre 930 vers le chapitre 933 en fonctionnement).

Les évolutions d'autorisations de programme (budget d'investissement) sont les suivantes :

Ancien niveau de vote	Nouveau niveau de vote	Libellé du niveau de vote
I0240110	I3480127	Théâtre de la Concorde

I0240004	I3480006	Vie associative
I0240004	I3480006	Vie associative
I0240106	I3480124	Supports d'affichage de libre expression
I0240109	I3480126	Annexe MVAC 13 Déplacement de la MVAC
I0240107	I3480125	Civil Tech
I0240000	I3480005	Locaux associatifs et maisons des associations - IL
I0240000	I3480005	Locaux associatifs et maisons des associations - IL

4. Concernant la suppression du code 501 Services communs (redondance avec l'intitulé de la sous-rubrique)

Les crédits sont imputés directement sur la sous-fonction 50 « Services communs » (sans changement de chapitre).

II. Créations de rubriques réglementaires

Les rubriques réglementaires suivantes sont créées :

- 045 « Actions internationales » ;
- 327 « Soutien aux sportifs » ;
- 3271 « Soutien aux sportifs de haut niveau » ;
- 3272 « Soutien aux clubs amateurs » ;
- 3273 « Autres soutiens aux sportifs » ;
- 6312 « Marchés alimentaires ». La rubrique 6312 « Autres » est renumérotée en 6318 ;
- 848 « Parkings ».

En conséquence, sont réimputés sur ces nouvelles rubriques les crédits en fonctionnement et en investissement dont l'objet est en lien avec elles.

1. Concernant la création de la rubrique 045 « Actions internationales »

Les évolutions d'autorisations de programme (budget d'investissement) sont les suivantes :

Ancienne rubrique	Ancien niveau de vote	Nouvelle rubrique	Nouveau niveau de vote	Libellé du niveau de vote
041	I0410107	045	I0450001	Subvention AIMF
041	I0410108	045	I0450002	1% énergie
041	I0410109	045	I0450003	Aides d'urgence
041	I0410111	045	I0450004	Coopération décentralisée
041	I0410110	045	I0450005	Coopération internationale « 1% déchets »

En crédits de paiement (budget d'investissement), 1,3 M€ est réimputé sur cette nouvelle rubrique depuis la rubrique 041 « Action relevant de la subvention globale » (sans changement de chapitre).

En fonctionnement, 4,9 M€ sont réimputés en dépenses sur cette nouvelle rubrique, dont 1,6 M€ depuis la rubrique 048 « Autres », 1,4 M€ depuis la rubrique 041 « Action relevant de la subvention globale », 1,4 M€ depuis la rubrique 044 « Aide publique au développement » et 0,5 M€ depuis la rubrique 048 « Autres actions » (sans changement de chapitre).

2. Concernant la création de la rubrique 327 « Soutien aux sportifs »

En fonctionnement, 9,9 M€ sont réimputés en dépenses sur cette nouvelle rubrique depuis la rubrique 326 « Manifestations sportives » (sans changement de chapitre).

3. Concernant la création de la rubrique 6312 « Marchés alimentaires »

Les évolutions d'autorisations de programme (budget d'investissement) sont les suivantes :

Ancienne rubrique	Ancien niveau de vote	Nouvelle rubrique	Nouveau niveau de vote	Libellé du niveau de vote
63121	I6312007	63181	I6318001	Adaptation des sites agriculture urbaine
63121	I6312008	63181	I6318002	Sortie du plastique
63121	I6312009	63181	I6318003	Reconquête des Bois
63121	I6312010	63181	I6318004	Aide à l'investissement des acteurs
63121	I6312011	63181	I6318005	Ferme de Paris
63121	I6312016	63181	I6318008	Agriculture urbaine durable
63121	I6312012	63181	I6318006	PNE Chapelle inter Halle Fret Jardin
63121	I6312015	63181	I6318007	Transition agricole et alimentaire dont Plan cuisine durable
63122	I6312001	63182	I6318009	Restaurants et épiceries durables
63122	I6312002	63182	I6318010	Lieux de transformation alimentaire
63122	I6312013	63182	I6318011	Développent logistique circuits courts
63122	I6312014	63182	I6318012	Halle alimentaire
63122	I6312017	63182	I6318013	Démonstrateur parisien des trans. agri.
63122	I6312018	63182	I6318014	Fonds de soutien aux projets de production, distribution et transformation
6322	I6320003	6312	I6312020	Marchés
6322	I6320003	6312	I6312024	Marché des enfants rouges (3ème)
6322	I6320126	6312	I6312021	Marché d'Aligre (12ème) - halle Beauvau

6322	I6320115	6312	I6312022	Création de trois marchés bio
6322	I6320119	6312	I6312023	Marché de Passy (16ème)

En crédits de paiement (budget d'investissement), 1,0 M€ est réimputé sur la nouvelle rubrique 6312 « Marchés alimentaires » depuis la rubrique 632 « Industrie, commerce et artisanat ».

En fonctionnement, en recettes, 2,4 M€ sont réimputés sur la nouvelle rubrique 6312 « Marchés alimentaires » depuis la rubrique 632 « Industrie, commerce et artisanat ».

4. Concernant la création de la rubrique 848 « Parkings »

Les évolutions d'autorisations de programme (budget d'investissement) sont les suivantes :

Ancienne rubrique	Ancien niveau de vote	Nouvelle rubrique	Nouveau niveau de vote	Libellé du niveau de vote
845	I8450018	848	I8480001	Fourrières
845	I8450035	848	I8480002	Stationnement
845	I8450035	848	I8480002	Stationnement
845	I8450037	848	I8480003	Reconquête des places de stationnement
845	I8450114	848	I8480004	Modernisation des horodateurs
845	I8450116	848	I8480005	APUI Pantin
845	I8450117	848	I8480006	APUI Saint Ouen

En crédits de paiement (budget d'investissement), 10,0 M€ sont réimputés sur la nouvelle rubrique 848 « Parkings » depuis la rubrique 845 « Voirie communale ».

En fonctionnement, 63,6 M€ sont réimputés en dépenses et 440,5 M€ en recettes sur la nouvelle rubrique 848 « Parkings » depuis la rubrique 845 « Voirie communale ».

Titre II - Autorisations de programme proposées à caducité et annulations partielles

La présente décision modificative a pour objet d'annuler la part non engagée des autorisations de programme proposées à caducité à hauteur de 200,5 M€ et de procéder à des annulations partielles à hauteur de 44,9 M€, soit une variation totale de -245,4 M€.

Les autorisations de programme proposées à caducité découlent de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. Elles portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision du solde ; et d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes non mandatées sur l'exercice et dont l'inscription est renouvelée chaque année. Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part n'ayant pas été engagée. Les

directions opérationnelles conservent la possibilité de liquider les sommes restant à verser dans le cadre des engagements juridiques avec une marge de 10,0 %.

La notification aux maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées sera réalisée lors de la prochaine conférence de programmation des équipements de novembre 2025.

S'y ajoutent des annulations partielles correspondant à un ajustement du montant nécessaire en engagement pour la mise en œuvre des projets.

Fonction	Montant d'annulations proposées en dépenses		
	AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total
0 - Services généraux	97,2 M€	0,3 M€	97,5 M€
1 - Sécurité	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6,6 M€	1,4 M€	8,0 M€
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2,6 M€	21,7 M€	24,3 M€
4 - Santé et action sociale	10,2 M€	11,2 M€	21,4 M€
5 - Aménagements des territoires et habitat	66,1 M€	3,0 M€	69,1 M€
6 - Action économique	9,3 M€	1,2 M€	10,5 M€
7 - Environnement	7,1 M€	4,1 M€	11,2 M€
8 - Transport	0,6 M€	2,2 M€	2,8 M€
Total	200,5 M€	44,9 M€	245,4 M€

a) Les autorisations de programme proposées à caducité

Dépenses

En dépenses, les annulations sur des AP proposées à caducité se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 175,3 M€ sur des autorisations de programme de plan hors investissements localisés ;
- ✓ 18,7 M€ sur des autorisations de programme de projet, correspondant à l'annulation de reliquats de crédits en fonction des montants restant à engager et à financer ;
- ✓ 4,8 M€ sur des autorisations de programme correspondant à des projets de budget participatif ;
- ✓ 1,7 M€ sur des autorisations de programme correspondant à des investissements localisés.

SERVICES GENERAUX -97,2 M€

Les 91,1 M€ de crédits annulables sur des AP de plan incluent 73,9 M€ issus des ventes avec échéanciers (millésime 2023), 12,5 M€ issus des opérations financières des comptes fonciers (millésimes 2023) et 2,7 M€ issus d'acquisitions d'emprises foncières (millésime 2023).

4,8 M€ correspondent à des reliquats de projets du budget participatif sur des millésimes anciens.

1,3 M€ correspondant à des reliquats d'opérations sur diverses AP de projet.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -66,1 M€

Parmi les 62,4 M€ annulables sur des AP de plan, 36,0 M€ sont issus du millésime 2020 relatif aux aides à la pierre, 10,6 M€ du millésime 2021 relatif aux acquisitions d'emprises foncières dans les ZAC, 10,0 M€ du millésime 2023 relatif aux acquisitions avec échéanciers et 4,7 M€ du millésime 2024 relatif aux échanges fonciers.

Parmi les 3,6 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 2,9 M€ sont issus d'un millésime 2022 de l'AP « Clichy-Batignolles - participations ».

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -10,2 M€

Parmi les 5,8 M€ annulables sur des AP de plan, 3,3 M€ correspondent à des reliquats sur l'AP « Subvention équipement petite enfance » (millésime 2022), 1,5 M€ est issu des millésimes 2022 et 2023 de l'AP « Travaux des établissements de l'ASE » et 0,5 M€ est issu des millésimes 2017 et 2018 de l'AP « Travaux d'accessibilité des équipements sportifs (ADAP) ».

4,4 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet correspondant à des reliquats notamment sur le millésime 2019 de l'AP « Relogement service dentaire – centre Edison » (2,6 M€) et sur le millésime 2022 de l'AP « CC Piver (11^e) – Restructuration » (1,7 M€).

ACTION ECONOMIQUE -9,3 M€

9,3 M€ sont annulables sur diverses AP de plan, principalement sur le millésime 2023 de l'AP « Compte foncier commerce » (8,3 M€) et sur le millésime 2023 de l'AP « Fonds de soutien à la recherche » (0,8 M€).

ENVIRONNEMENT -7,1 M€

4,2 M€ d'annulation sont proposés sur des AP de projet, dont 2,2 M€ de reliquats issus des projets de télémétrie et de digitalisation de la collecte des déchets (millésimes 2022 et 2023) et 1,6 M€ relatifs aux réceptacles de propreté (millésimes 2023 et 2024).

S'y ajoutent 2,9 M€ annulables sur les millésimes 2020 à 2023 de diverses AP de plan.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -6,6 M€

4,3 M€ de reliquats sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 2,2 M€ sur l'AP « Cordeliers sécurité » (millésime 2022), 0,8 M€ sur l'AP « école Estienne – mise en accessibilité » (millésime 2022), 0,8 M€ sur l'AP « Descartes Sécurité » (millésime 2022) et 0,5 M€ sur l'AP « ENSCP Sécurité » (millésime 2022).

1,7 M€ est annulables sur diverses AP de plan, notamment 1,4 M€ de reliquats au titre des travaux dans les établissements du 1^{er} degré (millésimes 2020 à 2022).

S'y ajoute 0,6 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS..... -2,6 M€

1,1 M€ est annulable sur diverses AP de plan, dont 0,2 M€ sur l'AP « Musées associatifs (hors EPM) - MEP, MAHJ, Montparnasse » (millésime 2023) et 0,1 M€ sur l'AP « Acquisition de collections nouvelles bibliothèques » (millésime 2023).

1,0 M€ est proposé à l'annulation sur diverses AP de projet, correspondant à des reliquats principalement sur des millésimes 2014 à 2019.

S'y ajoute 0,5 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

SECURITE -0,7 M€

Les montants annulables sur des AP de plan s'établissent à 0,7 M€.

TRANSPORT -0,6 M€

0,5 M€ est notamment proposé à l'annulation sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

Recettes

En recettes, les montants proposés à l'annulation s'établissent à 173,9 M€. Ils correspondent principalement à des AP de plan (-134,2 M€). Les annulations proposées sur des AP de projet représentent 39,6 M€.

SERVICES GENERAUX -115,6 M€

Les AP proposées à caducité sont d'anciens millésimes utilisés principalement pour titrer les recettes issues des cessions foncières (-81,2 M€) et des ventes avec échéanciers (-19,3 M€).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS..... -22,4 M€

20,9 M€ sont notamment proposés à l'annulation sur le millésime 2019 de l'AP « EPM - Carnavalet (MO DPA) ».

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -18,6 M€

17,2 M€ sont proposés à caducité sur des AP de projet, dont 15,3 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Clichy-Batignolles – participations ».

1,4 M€ est proposé à l'annulation sur une AP de plan au titre des acquisitions d'emprises dans les ZAC (millésimé 2021).

TRANSPORTS -10,1 M€

Sont notamment proposés à caducité 10,0 M€ sur le millésime 2023 relatif aux pistes cyclables.

ENVIRONNEMENT -4,4 M€

3,5 M€ sont proposés à caducité sur l'AP de plan « Chauffage – maintien centres thermiques » (millésime 2021) ainsi que 0,9 M€ sur l'AP « Ventilations – GER » (millésime 2021).

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -1,1 M€

1,1 M€ est proposé à caducité sur l'AP de plan « Rénovation et entretien – provisions » (millésime 2021).

SECURITE -1,0 M€

L'AP proposée à caducité est le millésime 2023 de l'AP « Hygiène publique travaux d'office ».

ACTION ECONOMIQUE -0,6 M€

Il est notamment proposé à caducité 0,5 M€ sur l'AP de plan « Subvention Paris initiative Entreprendre » (millésime 2023).

b) Les annulations partielles

La présente décision modificative inclut des ajustements d'autorisations de programme à hauteur de -44,9 M€ en dépenses, dont 12,1 M€ correspondent à des transferts et sont ainsi réinscrits sur de nouvelles AP (voir titre III ci-après).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS -21,7 M€

12,3 M€ sont proposés à l'annulation sur différents millésimes de l'AP de plan « Plan piscines – gros entretien et rénovation » en conformité avec la programmation annuelle des travaux, dont 7,0 M€ sont réinscrits sur une AP de projet pour financer la rénovation de la piscine Aspirant Dunand (14^e). 6,2 M€ sont annulés sur l'AP « CPE Piscines » à la suite d'une erreur matérielle. Des ajustements sont par ailleurs opérés à hauteur de 1,0 M€ sur le millésime 2020 de l'AP « Institut des cultures d'Islam », de 1,0 M€ sur l'AP « Création d'un dojo sur le toit de la piscine Nakache (20^e) » et de 0,6 M€ sur l'AP « Projet « Station » - Gare des mines ».

0,7 M€ est par ailleurs transféré de l'AP « CS Lenglen – Réfection du gazon et des vestiaires » vers l'AP « CS Lenglen – Modernisation des infrastructures ».

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -11,2 M€

Des ajustements sont opérés à hauteur de 7,0 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Projets CASVP résidences autonomes », 2,6 M€ sur le millésime 2021 de l'AP « Installation de 1000 défibrillateurs » et 1,0 M€ sur le millésime 2023 de l'AP « Subvention pour l'humanisation des foyers de personnes handicapées ».

0,6 M€ est par ailleurs transféré depuis l'AP « Végétalisation des espaces extérieurs » vers l'AP « Crèche et halte-garderie Drouot (9^e) – Restructuration » pour financer la végétalisation des espaces extérieurs de la crèche.

ENVIRONNEMENT -4,1 M€

2,3 M€ sont transférés depuis l'AP « Rénovation énergétique des crèches et des écoles » et 0,3 M€ depuis l'AP « Rénovation thermique écoles populaires » vers l'AP « Rénovation thermique école maternelle Darius Milhaud (19^e) ».

Des ajustements sont par ailleurs opérés à hauteur de 1,0 M€ sur le millésime 2023 de l'AP « Paris Frais » et 0,5 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Programme mille toits anti-surchauffe ».

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -3,0 M€

Ce montant inclut 2,5 M€ sur le millésime 2016 de l'AP de projet « Clichy-Batignolles – rue Cardinet - voirie » et 0,5 M€ sur le millésime 2017 de l'AP « 150 ha de bâtiments végétalisés ».

TRANSPORTS -2,2 M€

1,4 M€ est proposé à l'annulation sur le millésime 2014 de l'AP « T3 - Extension de Porte de La Chapelle à Asnières » et 0,8 M€ sur le millésime 2016 de l'AP « T3 – Extension de Asnières à Porte Maillot » compte tenu des coûts définitifs des projets.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -1,4 M€

1,4 M€ est proposé à l'annulation sur le millésime 2023 de l'AP « CMR Jean-Baptiste Say (16^e) - sécurité bâtiminaire ».

ACTION ECONOMIQUE -1,2 M€

1,2 M€ est transféré de l'AP « Fonds de soutien aux entreprises innovantes » vers l'AP « PIE – fonds alimentation durable » pour ajuster la répartition des enveloppes entre les deux dispositifs.

SERVICES GENERAUX -0,3 M€

0,3 M€ est transféré de l'AP « Ravalements – provisions » vers l'AP « Rénovation thermique EM Darius Milhaud (19^e) ».

Titre III - Autorisations de programme nouvelles

Le présent projet de décision modificative soumet au Conseil de Paris des ajustements d'autorisations de programme à hauteur de +59,2 M€ en dépenses.

Fonction	Inscriptions nouvelles en dépenses
0 - Services généraux	5,2 M€
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	39,3 M€
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8,5 M€
4 - Santé et action sociale	3,6 M€
5 - Aménagements des territoires et habitat	1,6 M€
8 - Transport	1,0 M€
Total	59,2 M€

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE39,3 M€

34,8 M€ sont ouverts pour le financement des travaux de restructuration de la cité mixte régionale (CMR) Jacques Decour (9^e), 1,4 M€ pour l'opération de rénovation de la CMR Carnot (17^e) et 0,3 M€ au titre des travaux de rénovation de la CMR Gabriel Fauré (13^e). 2,9 M€ sont transférés depuis d'autres AP pour la rénovation thermique de l'école maternelle Milhaud (19^e) (voir ci-dessus titre II).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS8,5 M€

7,0 M€ sont transférés depuis l'AP de plan « Plan piscines – gros entretien et rénovation » sur une AP de projet pour financer la rénovation de la piscine Aspirant Dunant (14^e) et 0,8 M€ est inscrit pour le financement de la restauration de la chapelle de la Sorbonne (5^e). 0,7 M€ est transféré sur l'AP « Centre sportif Lenglen (15^e) – Modernisation des infrastructures » depuis l'AP « Centre sportif Lenglen (15^e) – Réfection des gazons et vestiaires ».

SERVICES GENERAUX5,2 M€

4,0 M€ sont inscrits sur l'AP « Projets RH » et 1,2 M€ est transféré sur l'AP « PIE – Fonds alimentation durable » depuis l'AP « Fonds de soutien aux entreprises innovantes ».

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA3,6 M€

3,0 M€ sont inscrits pour le démontage de la crèche provisoire Luxembourg (6^e) et 0,6 M€ est transféré depuis l'AP « Végétalisation des espaces extérieurs » pour financer la végétalisation des espaces extérieurs de la crèche Drouot (9^e).

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT1,6 M€

1,6 M€ est inscrit pour le financement de rues aux écoles.

TRANSPORTS1,0 M€

1,0 M€ est ouvert pour la transformation du boulevard Magenta (10^e).

Titre IV - Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du vote du budget primitif 2025 adopté en décembre 2024, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élevait à 8 662,8 M€ en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 18 novembre 2024.

Avant le vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024, en tenant compte de l'exécution actualisée au 27 janvier 2024, le stock net s'élevait à 8 226,1 M€.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de décision modificative impliquent une diminution du stock net d'AP de 186,2 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 039,9 M€.

Libellé	Stock net avant DMI 2025	DMI 2025	Stock net après DMI 2025
Services généraux	1 350,5 M€	- 92,3 M€	1 258,3 M€
Sécurité	42,4 M€	- 0,7 M€	41,6 M€
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	617,6 M€	31,4 M€	649,0 M€
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	877,3 M€	- 15,8 M€	861,6 M€
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	322,3 M€	- 17,8 M€	304,5 M€
Aménagement des territoires et habitat	4 085,6 M€	- 67,5 M€	4 018,1 M€
Action économique	133,8 M€	- 10,5 M€	123,3 M€
Environnement	393,0 M€	- 11,2 M€	381,8 M€
Transports	403,5 M€	- 1,8 M€	401,7 M€
TOTAL GENERAL	8 226,1 M€	- 186,2 M€	8 039,9 M€